

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 30 JUIN 2015 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(40)

<u>Présidence</u>	:	Mme Lise-Marie Graden
<u>Présents</u>	:	50 Conseillers généraux 5 Conseillers communaux
<u>Excusés</u>	:	M. David Aebischer M. Bernhard Altermatt M. Andreas Burri Mme Manon Delisle M. Laurent Dietrich M. Jean-François Feyer Mme Marina Flores M. Diego Frieden M. Daniel Gander M. Joël Gapany M. Christophe Giller M. Jérôme Hayoz M. Marc-David Henninger M. François Ingold M. Vincent Jacquat Mme Adeline Jungo M. Jérôme Magnin M. Antoine Marmy Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus Mme Christa Mutter M. Mario Parpan Mme Yolande Peisl-Gaillet Mme Elisabeth Reber Jung Mme Addei Sidi Nur Manguay M. Suleyman Sinaci M. Klaus Uhr M. Rainer Weibel M. Pascal Wicht M. Frédéric Widmer
<u>Absent</u>	:	M. Benoît Hemmer
<u>Scrutateurs</u>	:	M. Jean-Noël Gex M. François Miche M. Maurice Page Mme Elena Strozzi Mme Isabelle Teufel Mme Cécile Thiémard
<u>Secrétariat</u>	:	Mme Anne Banateanu Mme Nathalie Defferrard Crausaz

Séance du 30 juin 2015

000

Quorum

A 19.30 heures, heure du début des débats fixée dans la convocation, le quorum n'était pas atteint. Ce n'est qu'à 19.35 heures que le 41^e membre franchit la porte de la salle de la Maison de Justice, permettant de ce fait à la Présidente d'ouvrir la présente séance.

Ordre du jour

La Présidente salue les membres du Conseil communal, présents à l'heure et in corpore, et ses collègues du Conseil général, dont elle relève la faible participation et le manque de discipline quant à l'heure d'arrivée. Elle salue également le visiteur sur la tribune et les membres de l'Administration communale, ainsi que les représentantes et représentants de la presse.

"Nous allons poursuivre ce soir l'ordre du jour entamé hier. Nous commencerons par traiter les points 7 et 8, à savoir les messages n° 43 et n° 44, puis nous continuerons avec les rapports.

Avant d'attaquer cet ordre du jour, vous l'avez vu, je n'ai pas mon Vice-Président habituel à côté de moi. Mon Vice-Président est excusé ce soir. J'ai donc demandé à un scrutateur de prendre sa place, conformément à l'article 18, alinéa 2 de notre règlement. En effet, cet article précise que 'le Vice-Président, à son défaut un scrutateur ou une scrutatrice, remplace la Présidente empêchée ou qui veut prendre part à la discussion'. Comme tout est possible, que cela soit de par mon envie de parler, la possibilité que je doive me récuser ou qu'un mal subit m'empêche de poursuivre cette séance, j'ai confié la fonction de Vice-Président, pour ce soir, au doyen des scrutateurs, M. Bernard Dupré, qui est également membre du groupe UDC, ce qui tombe sacrément bien. Je le remercie d'avoir bien voulu accepté cette fonction. Alors, vous aurez remarqué, à sa place, pour qu'on ait un Bureau complet, nous avons Mme Cécile Thiémar.

Enfin, je vous rappelle qu'à l'issue de la séance, vu qu'on est peu nombreux, il y aura moins de gens qui parlent forcément, et qu'on pourra la faire suivre d'un verre au Gothard. Je suis allée y annoncer qu'on viendrait prendre un petit verre et je vous invite à m'y rejoindre, avec plaisir.

Je vous propose donc que nous passions au point 7 de l'ordre du jour."

000

1. Communications de la Présidente

Il n'y en a pas.

000

Séance du 30 juin 2015

**7. Octroi d'un crédit
d'étude complémentaire
de 150'000 francs pour
l'agrandissement du bâti-
ment du Service du feu
– message n° 43**

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, présente le rapport ci-après:

"La Commission financière a traité du message n° 43 le 15 juin 2015, en présence de M. Bourgknecht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité, de M. Steiert, Directeur de la Police locale et de Mme Genoud-Page, Directrice des Finances. Ils étaient accompagnés de Mme Nicole Surchat-Vial et de MM. Simon-Vermot et Python. Nous les remercions tous et toutes de leur coopération avec nous sur ce dossier.

La Commission a accepté à l'unanimité sans grande discussion ce dossier très consensuel.

Rapport de la Commission
financière

Un seul point a cependant soulevé des interrogations au sein de notre Commission: il s'agit du futur projet de déménagement de la Direction de la Police locale et de la Mobilité dans le bâtiment du Service du feu. En effet, il est prévu, et c'est la raison du dépassement de 50'000 francs par rapport au crédit initialement voté en 2009, de construire la structure du nouveau bâtiment du Service du feu de manière à permettre par la suite de supporter des étages supplémentaires pour les Services de la police locale et de la mobilité.

Cette approche de regroupement des services communaux visant à utiliser de manière optimale un immeuble appartenant à la Ville a été saluée par notre Commission. Et nous encourageons le Conseil communal à aller de l'avant avec ce projet.

Notre interrogation a porté sur le fait que l'on n'ait pas prévu de profiter de l'extension actuelle du bâtiment du feu pour construire dans la foulée les étages nécessaires à l'installation des Services de la police locale et de la mobilité.

Une réalisation en une fois aurait permis de faire des économies par rapport à une approche par étapes. Les représentants du Conseil communal ont argué que le Plan financier actuel ne prévoyait pas un tel projet. Et c'est bien dommage! On aurait apprécié de voir un peu plus de synergies entre les différents projets communaux.

Sur ce commentaire, je vous encourage, au nom de notre Commission, à voter ce crédit d'étude pour le bâtiment du Service du feu."

Rapport de la Commission de
l'édilité, des constructions et
des infrastructures

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

"La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a traité ce message en séance du mercredi 10 juin 2015. Elle a voté à l'unanimité en faveur de cet investissement complémentaire et vous invite à en faire de même. Pour être bref, la discussion sur l'utilité de cette halle complémentaire n'a pas fait long feu.

Séance du 30 juin 2015

Octroi d'un crédit d'étude complémentaire de 150'000 francs pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu – message n° 43 (suite)

Selon les dires de nos élus, les normes de l'ECAB exigent des équipements plus conséquents, par exemple pour les interventions chimiques, avec des appareils qui demandent de la place, d'où la nécessité d'agrandir les surfaces disponibles, l'autre élément étant la réorganisation des vestiaires. Actuellement mal organisée, cette nouvelle halle permettra d'optimiser les mouvements des pompiers.

Les quelques points suivants ont un peu animé la flamme de la discussion:

- *L'isolation de l'enveloppe du bâtiment, la température intérieure et les panneaux solaires sur cette nouvelle halle ou sur l'immeuble voisin.*
- *La façade métallique de la future halle, et sa compatibilité avec les façades de la future surélévation.*
- *La question des places de parking en surface, qu'il serait ou qu'il aurait été judicieux, dans l'optique d'un développement des surfaces habitables, de supprimer et de prévoir en souterrain. Ceci aussi afin de préserver les arbres imposants existant sur la parcelle.*

Par contre, la future et possible extension verticale de ce nouvel immeuble a mis un peu plus de feu dans nos échanges, plusieurs intervenants regrettant que cette surélévation de trois étages ne soit pas envisagée de suite. De plus, une surélévation de cinq étages, pour correspondre aux volumétries des immeubles voisins, a aussi fait l'objet de nos délibérations. Les surfaces ainsi disponibles pourraient servir à d'autres utilisations ou à d'autres utilisateurs. Il a été rappelé qu'une crèche, située à côté de la piscine du Levant, avait disparu voici quelques temps.

Enfin, et pour tenir compte des projections démographiques de notre cité, la densification intégrale de toute la place avec un rez-de-chaussée sur piliers et des surfaces de logement ou de bureaux sur toute la longueur a été évoquée.

Ces quelques remarques faites, nous réitérons la décision de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, de soutenir cet investissement."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, tient les propos ci-après:

"Je remercie les rapporteurs des deux commissions pour leur appui à ce message. Je rappellerai simplement que le Service du feu est à l'étroit dans ses bâtiments, bâtiments qui ont été inaugurés en 1981 déjà. Peu à peu est apparu un manque de place, en particulier pour le stationnement des véhicules et pour le rangement du matériel, même si le bâtiment vieillit bien. Dans cette optique, le Conseil général avait déjà voté un crédit d'étude de 100'000 francs dans le cadre du budget 2010 pour l'extension de l'actuelle caserne. Aujourd'hui la nécessité de cet agrandis-

Séance du 30 juin 2015

Octroi d'un crédit d'étude complémentaire de 150'000 francs pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu – message n° 43 (suite)

sement est devenue indispensable et urgente. Les besoins ont en effet fortement augmenté depuis la construction, notamment en termes d'interventions qui ont passé de 190 à plus de 500 par année. Le matériel est également plus conséquent. La configuration de la halle fait en outre que les véhicules sont parqués en enfilade; cela peut engendrer une perte de temps et cette situation a été relevée par l'Inspection cantonale du feu. Ainsi, un espace de stockage supplémentaire est indispensable, de même que l'agrandissement des vestiaires. C'est pourquoi dans le budget 2015 figure en investissement III un montant de 850'000 francs. Ce montant était imaginé comme un crédit de construction. Ce montant annoncé n'a pas évolué, ainsi que vous pouvez le voir à la page 6 du message où vous avez un investissement brut de 1'214'000 francs, moins une subvention de 30% de l'ECAB (364'000 francs), ce qui donne le chiffre annoncé de 850'000 francs pour l'investissement en catégorie III. Les frais d'étude sont évidemment compris dans ce montant. Toutefois, avant de vous faire voter sur le crédit de construction proprement dit, le Conseil communal, par souci de transparence, vient aujourd'hui devant vous pour vous demander un crédit d'étude complémentaire de 150'000 francs. Pourquoi cela? Tout simplement parce que le crédit d'étude voté en décembre 2009 se révèle être insuffisant: d'une part pour pouvoir faire la procédure d'appel d'offres en entreprise générale avant la demande de crédit de construction, ce qui permet d'arriver devant vous avec un budget plus fiable à l'instar de ce qu'on a fait ces derniers temps avec succès pour les constructions scolaires; et d'autre part, ce crédit d'étude doit être complété en raison du fait que le programme initial, qui ne prévoyait que l'agrandissement de la caserne, a évolué. En effet, il a été décidé durant les études entreprises l'année passée d'intégrer à l'extension de la halle une structure capable d'accueillir à futur des niveaux supplémentaires pour la Direction de la police locale et de la mobilité qui, vous le savez, est elle-même extrêmement à l'étroit dans les locaux de la Grand-Rue 37. Cela permettra à terme d'avoir sur un seul lieu, tous les services de cette Direction. Le projet architectural a été déposé par le bureau fribourgeois Aeby, Aumann, Emery architectes Sàrl, bureau choisi sur la base d'une procédure de gré à gré pour cette première phase. Les seuils nous permettaient en effet de procéder de la sorte.

Enfin, en ce qui concerne le planning, le dossier a déjà été mis à l'enquête. Deux oppositions de voisins ont été déposées, dont une retirée en séance de conciliation. Si tout se déroule normalement, le Conseil communal souhaite venir en décembre devant vous avec le crédit d'ouvrage; la mise en service de cette nouvelle halle est prévue pour septembre 2016. Quant au futur agrandissement destiné à accueillir la Police locale et la Mobilité, il devrait avoir lieu dans un délai de quatre à cinq ans.

C'est avec ces quelques considérations que je vous demande, au nom du Conseil communal, de suivre les recommandations des deux commissions et d'accepter le présent arrêté."

Séance du 30 juin 2015

Rapport du groupe libéral-radical

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) fait la déclaration suivante:

"Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt le message n° 43 qui explique bien la situation actuelle, les besoins futurs et les coûts d'investissement du bâtiment du Service du feu à la route de l'Aurore 4. La situation dans la halle devient problématique, vu le nombre important de sorties par an et les 17 véhicules qui sont garés, les uns derrière les autres. La perte de temps en cas d'intervention est un facteur de risque. Ce problème a été relevé par l'Inspection cantonale du feu. Des équipements sont également sujets à un manque d'espaces de rangement. En effet, un matériel bien entreposé est un matériel qui reste en bon état et accessible immédiatement. Le vestiaire est devenu trop petit et a même été en partie réquisitionné pour y entreposer du matériel.

Sur la base de ce constat, le groupe libéral-radical est convaincu que la construction de la nouvelle halle adjacente au bâtiment actuel telle que présentée dans ce message répond parfaitement aux divers problèmes identifiés. Le caractère modulable de la nouvelle construction permettra également de donner satisfaction en cas d'acquisition de matériels ou d'agrandissement du parc automobile.

Notre groupe salue l'excellente idée du Conseil communal de compléter le projet par la possibilité de rajouter trois étages à la future annexe en utilisant la surface de son toit de 400 m². Cette surélévation permettra d'accueillir, comme cela a été dit, dans quelques années la Direction de la police locale et de la mobilité, dont les bureaux se trouvent à l'étroit à la Grand-Rue 37. Ces locaux une fois libérés pourraient être transformés en appartements qui amèneraient des locations bienvenues dans la caisse communale.

Concernant les aspects financiers, le groupe libéral-radical est heureux de constater que le crédit d'étude complémentaire demandé permet d'obtenir un projet accompagné d'un devis avec une marge de +/- 10%, que l'ECAB subventionne le projet à hauteur de 30%, que le montant restant à financer soit 850'010 +/- 10% est raisonnable au vu des besoins de nos soldats du feu et des possibilités d'évolution. Pour toutes ces bonnes raisons, notre groupe soutient sans réserve le crédit d'étude complémentaire de 150'000 francs pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu. Il souhaite par là montrer son attachement au bataillon des sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg, ainsi qu'à son engagement sans faille."

Rapport du groupe socialiste

M. Alexandre Grandjean (SP) erklärt:

"Der geplante Bau ist schlicht und einfach und deswegen schlicht und einfach zweckmässig. Daher unterstützt die SP-Fraktion den beantragten Studienkredit. Bewegt haben uns die folgenden 3 Gründe:

Séance du 30 juin 2015

Octroi d'un crédit d'étude complémentaire de 150'000 francs pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu – message n° 43 (suite)

1. *Die Erweiterung der Feuerwehrkaserne ist unbestreitbar nötig um die Stadt vor Elementarschäden zu schützen. Wenn die Anzahl Einsätze von 190 auf 524 pro Jahr ansteigt und die Anforderungen an das Material, damit auch dessen Volumen, stets zugenommen haben, ergibt sich auf die Dauer ein Platzbedarf, der unbedingt gedeckt werden muss. Die Gemeindebehörden haben dies richtig erkannt, die Verantwortung wahrgenommen und entsprechend gehandelt.*
2. *Das Projekt ist mit der aufgelegten Raumplanungspolitik im Einklang. Wir reden alle von Verdichtung und dieses Projekt zeigt uns, dass dies mit pragmatischer Planung möglich ist. Die geplante Aufstockung des Gebäudes nützt nicht nur den städtischen Raum besser, sie erlaubt auch Dienststellen zusammenzuführen, die tatsächlich auch zusammen gehören, was nicht nur weniger Verkehrsbewegungen der Verwaltung bedeutet, sondern die Verwaltung auch effizient zusammenfügt. Einziger Wermutstropfen mag sein, dass nicht noch neue interne Parkplätze in das Projekt integriert worden sind. Dies hätte uns erlaubt, entsprechend die Zahl offener Parkplätze zu reduzieren.*
3. *Erweckt das Projekt Vertrauen. Die Botschaft ist klar und transparent formuliert. Die Ziele und Strategien leuchten ein und das Projekt bleibt verhältnismässig.*

Bei einer so klaren Sachlage will ich die Debatte nicht unnötig verlängern. Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung des Vorhabens."

Rapport du groupe de l'Union démocratique du centre

M. Bernard Dupré (UDC) s'exprime comme suit:

"Le groupe UDC, à l'unanimité, soutiendra ce crédit d'étude complémentaire de 150'000 francs, destiné à l'agrandissement du bâtiment du Service du feu.

Avec une explosion des constructions liées à une démocratie galopante, il serait inconcevable, voire irresponsable de ne pas adapter notre Service du feu aux exigences de sécurité et aux besoins futurs de notre ville.

Notre groupe salue aussi le fait d'avoir adapté le projet pour permettre une surélévation possible du bâtiment, en cas de besoin. Cependant, il trouverait opportun de prévoir, par la même, l'installation de panneaux solaires sur le toit de ce nouveau bâtiment et, si possible, de l'étendre à toute la toiture de la caserne des pompiers."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral

Mme Gisela Kilde (DC/VL) prend la parole en ces termes:

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert libéral a examiné le message n° 43 concernant le crédit d'étude complémentaire lors de sa séance du 22 juin 2015.

Séance du 30 juin 2015

Octroi d'un crédit d'étude complémentaire de 150'000 francs pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu – message n° 43 (suite)

Meine Vorredner haben bereits viel dazu gesagt, ich verzichte daher auf allgemeine Bemerkungen.

Le groupe a reconnu le besoin et l'urgence de ce projet et soutient le projet. L'idée de la densification, en soi, est excellente. Im Hinblick darauf, dass die Stadt in den nächsten Jahren weiter wachsen wird, das Jura-Quartier bereits heute zu den verdichtet bebauten Quartieren gehört, ist die Überlegung auf bestehende Gebäude Etagen zu bauen nur konsequent. Der Blick scheint aber dennoch nicht weit genug in die Weite zu schweifen. In der Gruppe wurde der Wunsch geäußert, statt drei Etagen an fünf oder etwa an den nutzbaren Raum unter dem Gebäude zu denken. Es leuchtet ein, dass die Stadt nicht allzu viel Geld in dieses Werk investieren kann zur Zeit. Es ist aber zu hoffen, dass in einigen Jahren dieser Sparwille nicht bereut wird."

Rapport du groupe Centre-gauche-PCS

Mme Eva Heimgärtner (CG-PCS) fait la déclaration ci-après:

"Le groupe Centre-gauche PCS a attentivement examiné le présent message. Depuis bientôt dix ans, le Service du feu a fait preuve de beaucoup de patience concernant son bâtiment dont l'agrandissement est devenu urgent, vu l'augmentation croissante des interventions.

Nous tenons à remercier les sapeurs-pompiers pour leur patience. Cette patience permet aujourd'hui d'avoir une vision plus globale des besoins des différents services se trouvant sous la même Direction. L'agrandissement prévu n'est pas seulement une extension du bâtiment du Service de feu. Elle prévoit aussi que les structures porteuses soient dimensionnées en suffisance. Elles permettront une surélévation ultérieure, afin d'accueillir à terme la Direction de la police locale et de la mobilité, dont les locaux à la Grand-Rue sont devenus trop exigus. Les surcoûts de cette démarche par rapport à l'ancien projet sont dès lors entièrement justifiés.

Le Centre gauche-PCS soutient une politique de densification qualitative. Ce projet va clairement dans le bon sens. Il permet de souscrire aux besoins supplémentaires de notre corps de sapeurs-pompiers; il crée des synergies entre plusieurs entités d'une même Direction et permet de libérer des espaces dans la Vieille-Ville qui sont de moins en moins en adéquation avec les besoins du Service de la mobilité.

Le présent message répond entièrement à toutes ces exigences. Avec ces quelques remarques, notre groupe soutiendra, à l'unanimité, le message n° 43."

Rapport du groupe des Verts

M. Gilles Bourgarel (Verts) tient les propos ci-après:

"Je ne vais pas reprendre la tradition des Verts ou de certains d'entre-eux et bouter le feu à nos sapeurs, qui se sont largement professionnalisés depuis des événements que j'évoque et dont certains des anciens membres de cette salle se souviennent: une haie de pompiers at-

Séance du 30 juin 2015

Octroi d'un crédit d'étude complémentaire de 150'000 francs pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu – message n° 43 (suite)

tendant M. Rainer Weibel devant la salle de notre Conseil. Ce temps est bien révolu.

Pour répondre aux nouvelles exigences, les besoins sont incontestables, l'agrandissement de cette halle est une nécessité. Le parti pris architectural est judicieux: il s'intègre dans la construction existante. Tout ce que nous souhaitons, c'est que les substructures du futur immeuble soient suffisamment dimensionnées pour laisser une certaine marge de manœuvre quant au surhaussement de l'immeuble. L'exercice montre ô combien il est délicat de densifier. Ce n'est pas une simple question de chiffres qu'on pose sur un papier. La problématique du Plan d'aménagement se trouve là pleinement illuminée. En effet, on veut augmenter, densifier, donc augmenter le nombre d'habitants, ce qui est nécessaire et souhaitable et le concentrer dans les zones les mieux desservies par les transports en commun. Mais quand il s'agit de créer une nouvelle place de parc suffisante, non seulement pour absorber des nouveaux arrivants mais aussi pour supprimer des places de surface, on se retrouve face à un exercice d'équilibrisme qu'il est impossible de résoudre car en évitant de couper les arbres vénérables qui entourent ces constructions et qui donnent un certain charme à ce quartier et le rendent plus convivial et habitable, il faudrait complètement ouvrir la place devant la caserne des pompiers et de ce fait, bloquer l'accès aux véhicules pendant la durée des travaux. Donc, il y a là une cadrature du cercle qui montre ô combien l'exercice de densification sera une opération délicate pour être réussie et amener aux résultats qualitatifs que tout le monde souhaite pour la qualité de vie en ville de Fribourg. Avec ces mots, le groupe approuve le message et souhaite bon vent à notre corps des pompiers."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, remercie tous les rapporteurs des groupes de leur soutien:

"Je crois que la problématique de ce manque de place et du besoin pour les sapeurs-pompiers de voir leur halle agrandie est comprise par tout le monde, tout comme vous avez également relevé- et je m'en réjouis - de manière positive la réflexion qui a consisté à vouloir regrouper ultérieurement l'ensemble des Service de la police locale au même endroit dans ce bâtiment. L'avenir de la Grand-Rue 37 pour l'instant n'est pas défini. La Ville de Fribourg d'une manière générale ne souhaite pas actuellement vendre ce bâtiment. Par contre, il faudra voir comment réaffecter cet immeuble de la Grand-Rue 37: pour d'autres services, car ce n'est pas exclu qu'on ait des besoins propres à nos services, ou également une transformation en logement.

En ce qui concerne la problématique des panneaux solaires qui a été évoquée par le représentant du groupe UDC, une réflexion a eu lieu: on pourrait mettre sur ce bâtiment environ 400 m² de toit en panneaux solaires. Evidemment, on ne va pas le faire maintenant, puisque dans un avenir proche, comme je l'ai dit tout à l'heure, de quatre à cinq

Séance du 30 juin 2015

ans, auront lieu l'agrandissement et la surélévation. C'est dans ce cadre-là que cette problématique des panneaux solaires sera reprise.

PROVISOIRE

Séance du 30 juin 2015

Octroi d'un crédit d'étude complémentaire de 150'000 francs pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu – message n° 43 (suite)

En ce qui concerne la densification, effectivement, comme l'a dit M. G. Bourgarel, on constate les difficultés de sa mise en œuvre. Je pense qu'en l'état ce qui est proposé à cet endroit est quelque chose de réaliste. La Commune profite non seulement de densifier l'existant par l'agrandissement de la caserne mais aussi de densifier pour remplir ses besoins. Aller plus loin risquerait de poser un certain nombre de difficultés. Je rappelle que cette place et ce bâtiment sont destinés notamment au Service du feu, un service d'urgence. Il faut un lieu de rassemblement. La place devant sert actuellement pour déposer le matériel, pour le nettoyer et pour la bonne circulation des véhicules, entrants et sortants. Il y a donc un certain nombre d'éléments qui font que les besoins du Service du feu sont prioritaires. D'autre part, on s'est rendu compte que l'intégration d'un bâtiment trop élevé à cet endroit pourrait poser des problèmes puisqu'il serait nettement plus haut que l'ensemble des bâtiments existants.

Pour le reste, je vous remercie encore une fois pour votre appui à ce projet."

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 49 membres présents, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;

Séance du 30 juin 2015

Octroi d'un crédit d'étude complémentaire de 150'000 francs pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu – message n° 43 (suite)

- le message du Conseil communal n° 43 du 26 mai 2015;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

a r r ê t e:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 150'000 francs et augmenter de ce fait le montant à 250'000 francs figurant sous la rubrique 616.503.00 "Extension de la caserne des pompiers: études (II)" destiné aux études pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est soumise à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 30 juin 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Lise-Marie GRADEN

La collaboratrice scientifique:

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

ooo

8. Modification du règlement du personnel: Prolongement du congé "paternité" - message n° 44

Rapport de la Commission financière

La Présidente précise au sujet de ce point que le Bureau présentera une proposition d'amendement au sujet de l'article premier pour corriger des erreurs de rédaction.

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, précise ce qui suit:

"Je vous remercie Mme la Présidente de me donner la parole. En fait, le Conseil communal n'a pas demandé l'avis de la Commission financière sur ce point, qui ne l'a donc pas discuté. Je suppose que c'est dû

Séance du 30 juin 2015

Modification du règlement
du personnel: Prolongement
du congé "paternité" -
message n° 44 (suite)

au niveau extrêmement faible des incidences financières: 20'000 francs par année. C'est un 10'000ème du budget de la commune, donc je pense que vu l'incidence financière de ce projet, il n'y a pas péril en la demeure pour les finances publiques de la Ville."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, prend la parole en ces termes:

"Ce message, dont la brièveté est exemplaire, fait suite à de longs épisodes que M. R. Casazza doit certainement connaître puisqu'à la suite du dépôt de sa proposition qui date du 1^{er} octobre 2013, de la première proposition du Conseil communal qui voulait réduire la proposition de M. R. Casazza à cinq jours, la majorité du Conseil général s'était prononcée en faveur d'un congé à 10 jours. Il nous appartenait par conséquent de formaliser cette demande du Conseil général et de passer donc aux actes et de modifier par conséquent le règlement du personnel en ses articles 65 et suivants. Dans ce contexte, je n'ai rien à ajouter, si ce n'est éventuellement de répondre à des questions complémentaires."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral

M. Raphaël Fessler (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral a analysé le message n° 44 du Conseil Communal concernant l'objet 'prolongement du congé paternité' et la modification du règlement du personnel qu'il entraîne.

Il constate que le Conseil Communal n'a pas estimé nécessaire de constituer une commission spéciale pour le traitement de cette modification et que la position du Conseil général du 16 décembre 2014 a été prise en compte.

Il prend acte que la modification proposée, on passe de 3 à 10 jours, touche non seulement la naissance d'un enfant mais qu'elle prend également en compte l'adoption d'un enfant. Avec des coûts directs estimés à 20'000 francs par année, même un baby-boom chez les employés communaux ne mettrait pas en danger le budget du ménage communal.

Avec son statut de papa et d'indépendant, qui n'a pas joui de congé paternité, le rapporteur, se félicite pourtant de cette avancée sociale pour les employés de la commune.

Pour notre groupe qui place la famille au centre de ses préoccupations, cette proposition est accueillie favorablement. Il constate néanmoins qu'au niveau national, il y a des communes plus généreuses. Pour paraphraser un astronaute célèbre, nous pouvons dire:

'C'est un petit pas pour les papas et un grand pas pour les petits papas et leurs mamans.'

Séance du 30 juin 2015

Rapport du groupe libéral-
radical

Le groupe DC/VL accepte donc la proposition contenue dans le message n° 44 du Conseil Communal."

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) déclare ce qui suit:

"Notre groupe reste partagé sur l'octroi d'un allongement du congé paternité. Ça vous fait rire mais je pense qu'il y a liberté d'opinion. Ce n'est pas le principe en soi du congé paternité mais c'est bien l'augmentation du nombre de jours qui fait ici débat. Il y a des raisons d'équité envers le personnel de la Commune, par exemple les collaborateurs sans enfants et ceux qui devront assumer le travail du collaborateur en congé de paternité. On n'en parle pas: on ne sait pas comment ce sera organisé.

En plus de cela, le contexte économique actuel est morose et rend cette nouvelle prestation sociale en faveur de quelques employés communaux peu justifiable auprès de la population. Dans le message, le Conseil communal estime les coûts directs à 20'000 francs mais qu'en est-il des coûts indirects de cette mesure, par exemple, les frais de remplacement, les heures supplémentaires et les charges supplémentaires? A ce sujet, il n'y a aucune indication. En ces temps où le service public est très discuté, nous demandons comment la Commune va gérer les congés paternité allongés. Qu'est-ce qu'il en est du cantonnier de quartier, du chauffeur de déneigement, de salage ou de la personne qui prépare les permis de construire, seront-ils remplacés pendant la durée du congé paternité? Alors que la maîtrise des charges, notamment celles du personnel, a été relevée par plusieurs porte-parole lors de la dernière séance du 18 mai 2015, l'augmentation du congé paternité, de trois à dix jours, va à l'encontre des efforts du Conseil communal qui a proposé dans son rapport final une hausse modérée du congé paternité de trois à cinq jours, suivant l'exemple du Canton et de 11 des 25 communes les plus grandes en 2014. Plus qu'instaurer une nouvelle dépense avec un effet à court terme, nous soutenons les efforts de la Commune pour la réalisation de projets scolaires et d'accueils extrascolaires qui seront profitables à toute la population.

Pour toutes ces raisons, notre groupe a décidé la liberté de vote concernant l'arrêté du message n° 44."

Rapport du groupe des Verts

Mme Lauraine Peisl (Verts) tient les propos ci-après:

"Nous sommes très satisfaits du message n° 44 concernant le prolongement du congé de paternité.

Es gibt verschiedene Gründe, die für eine Verlängerung des Vaterschaftsurlaubes sprechen. Jedoch werde ich mich sehr kurz halten und nur einige dieser Gründe erläutern.

Zum einen kann der Vater eine grosse Unterstützung für die Mutter sein. Auch das Organisieren des Alltags kann nach einer Geburt eine Herausforderung für die Eltern darstellen. Dabei spielt Zeit eine Rolle.

Séance du 30 juin 2015

Modification du règlement
du personnel: Prolongement
du congé "paternité" -
message n° 44 (suite)

Zeit um sich in die neue Situation einzufinden. Das ist nicht nur für die Mutter so, sondern auch für den Vater. Zum anderen kann die Verlängerung des Vaterschaftsurlaubes auch dem Vater erlauben nach einer Geburt für das Kind da zu sein und sehr früh die Bindung aufzubauen. Zudem ist es angenehm zu sehen, dass der Vaterschaftsurlaub nicht nur bei einer Geburt erlaubt wird, sondern auch bei einer Adoption. Der Vaterschaftsurlaub von drei auf zehn Tage zu erhöhen, ist für Vater, Mutter und Kind eine echte Chance und fördert die Familie. Ich als junge Frau und hoffentlich zukünftige Mutter, finde es durchaus wünschenswert den Vater ein bisschen länger Zuhause haben zu können.

En résumé et vous l'aurez deviné, le groupe des Verts soutient sans réserve le message n° 44 qui nous est présenté ce soir."

Rapport du groupe de l'Union
démocratique du centre

M. Pierre Kilchenmann (UDC) s'exprime en ces termes:

"Pour des raisons similaires au groupe PLR, notre groupe a largement discuté la question. Finalement, une majorité s'est prononcée contre, tout en laissant des doutes. Nous sommes d'accord de proposer un amendement à l'amendement du Bureau, qui prévoirait une différenciation entre l'article 65, alinéa 2 c) 'naissance 10 jours' et c bis 'adoption 3 jours'.

Pour des raisons qui pourraient être compréhensibles pour certains alors que pour d'autres moins, mais dues à une fonction très physiologique, l'adoption n'a pas les mêmes conséquences: c'est une manière chez nous de couper la poire en deux. Pour ces raisons-là, je vous demande d'entrer en matière sur notre amendement. Par la suite, le groupe UDC votera contre cette proposition au message n° 44."

Rapport du groupe Centre
gauche-PCS

M. Vincent Pfister (CG-PCS) fait la déclaration ci-après:

"Pour des raisons qui ont déjà été évoquées, le groupe Centre gauche-PCS va soutenir complètement les deux intitulés de ce message. Je ne veux pas revenir sur tout ce qui a été dit et je pense que certains membres du groupe qui travaillent à l'Etat vont hésiter à postuler à la Ville pour profiter de cela."

Rapport du groupe socialiste

Mme Marine Jordan (PS) tient les propos ci-après:

"Le groupe socialiste se félicite de cette avancée sociale et se réjouit de voir que Fribourg s'aligne sur les grandes villes modernes de Suisse. Tous les enfants en puissance de la ville vous en remercient, ainsi que les futurs pères, mères, frères et sœurs éventuels. Cette modification fait également de Fribourg un employeur attractif et moderne."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit:

"D'abord merci à l'ensemble des groupes de s'être prononcé en fonction du débat qu'on a déjà eu l'année dernière lorsque le Conseil communal avait, comme rappelé par M. J.-P. Wolhauser, proposé

Séance du 30 juin 2015

Modification du règlement
du personnel: Prolongement
du congé "paternité" -
message n° 44 (suite)

un congé de cinq jours. Je dirais simplement à M. J.-P. Wolhauser que, bien que nous ayons proposé cet élément-là, le Conseil général a décidé de porter ce congé à dix jours, décision à laquelle le Conseil communal s'est plié. Vous pouvez également tenir compte de l'évolution dans la mentalité des nouveaux parents, si je peux m'exprimer ainsi et je crois que Mme L. Peisl a bien résumé cet état d'esprit en disant que la manière d'envisager la naissance a peut-être évolué par rapport à celle que vous, nous avons connue lorsque nous étions plus jeunes.

J'aimerais ajouter, à l'attention de M. R. Fessler, que ce n'est pas le Conseil communal qui n'a pas daigné faire une commission spéciale. La décision d'instaurer une commission spéciale est prise par le Bureau. Si le Conseil communal ne l'a pas proposé, il n'a pas été demandé de le faire. C'est une affaire pour laquelle il n'a pas été jugé nécessaire de provoquer une commission spéciale.

J'ai entendu qu'il y aurait des amendements, je me prononcerai sur ces amendements le moment venu lors de la lecture des articles de ce message."

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

M. le Syndic s'exprime en ces termes:

"Il y a tout d'abord un amendement formel auquel le Conseil communal se joint. Il s'agit d'une question de nomenclature: nous sommes tout à fait d'accord pour que l'alinéa 2 lettre c) 'naissance d'un enfant: 10 jours' soit maintenu. La lettre d) de l'article 65 alinéa 2 n'existe pas, c'est donc un c bis), dont il est question pour l'adoption d'un enfant, qui est créé. Rappelons que, lorsque M. R. Casazza avait fait sa proposition, les deux congés étaient liés puisque dans les actuelles dispositions de l'article 65, alinéa 2, lettre c) on parle tant de la naissance que de l'adoption d'un enfant. Ce qui me permet de dire par avance que, si le groupe UDC maintient son amendement, nous nous y opposerons.

Je n'ai rien à dire de particulier sur l'article 66 qui permet d'éviter des cumuls. Par contre, il existe déjà des cas particuliers de congés qui peuvent être octroyés pour une durée supérieure à celle prévue par l'article 65, non pas l'article 64, alinéa 2, lettre c bis) mais au maximum de huit semaines sur présentation des autorisations d'accueil d'un enfant. Il y a eu des cas notamment où des parents devaient se déplacer dans des pays étrangers pour effectuer cette opération. C'est dans ce contexte-là que ces dispositions existent déjà mais qu'il faut les modifier et les préciser en fonction des nouveaux articles de référence."

Séance du 30 juin 2015

PROVISOIRE

Séance du 30 juin 2015

Modification du règlement
du personnel: Prolongement
du congé "paternité" -
message n° 44 (suite)

La Présidente poursuit ainsi:

"Vous m'avez volé la superbe. Je voulais annoncer l'amendement du Bureau mais vous y avez déjà répondu. Effectivement, la lettre d), ce n'est pas qu'elle n'existe pas, c'est qu'elle prévoit un autre cas et en remplaçant actuellement cette lettre d) par le texte du présent arrêté qui prévoit l'adoption des enfants, on supprime le cas qui prévoit le congé en cas de décès du conjoint, d'un enfant, des parents ou d'une personne faisant ménage commun de l'employé. Cas pour lequel, cette personne a droit à trois jours. Il est évident que le Conseil communal n'avait pas l'intention de supprimer ce congé-là au profit d'un congé en matière d'adoption. Alors le Bureau présentait donc l'amendement qui a été présenté par M. le Syndic. Est-ce que vous avez besoin que je vous en donne relecture? Avez-vous réussi à le comprendre?"

Personne ne prenant la parole, la Présidente en déduit que tout le monde a réussi à le comprendre et renonce à en donner lecture.

M. Pierre Kilchenmann (UDC) déclare ce qui suit:

"L'amendement concerne l'article 65, alinéa 2, lettre c bis 'adoption d'un enfant' et propose 3 jours de congé au lieu de 10 jours."

La Présidente s'exprime ainsi:

"Nous sommes saisis de deux amendements mais l'un des deux a obtenu l'aval du Conseil communal. Le Conseil communal se rallie à l'amendement du Bureau, ça veut dire qu'on n'a pas l'obligation de voter sur cet amendement, comme ça s'est passé hier soir également, à moins que quelqu'un souhaite malgré tout le vote sur cet amendement du Bureau. Ça ne semble pas être le cas. Donc la version amendée comme l'a proposée le Bureau va être opposée à celle de l'amendement du groupe UDC."

Vote

Par 41 voix contre 6 et 2 abstentions, le Conseil général a adopté la version du Conseil communal, amendée par le Bureau.

Article 2

M. le Syndic ajoute les commentaires suivants au sujet de cet article, qui a peut-être pu faire légèrement polémique:

"En effet, selon l'article 148 de la Loi sur les communes, les règlements de portée générale et par conséquent leurs modifications - c'est le cas avec ce règlement - ne peuvent effectivement entrer en vigueur avant leur approbation par la Direction dont relève leur objet. Par conséquent, dans le cas qui nous intéresse en particulier, le fait de décider d'une

Séance du 30 juin 2015

Modification du règlement
du personnel: Prolongement
du congé "paternité" -
message n° 44 (suite)

entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier serait certainement, voire assurément, préavisé défavorablement par le Service des communes envers la Direction concernée. Par conséquent, si on peut envisager un léger effet rétroactif, par exemple au 1^{er} juillet de cette année, il est absolument impensable d'avoir un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015. Les cas qui sont intervenus nous ont montré que, dans des cas où des dispositions sont liées à des événements qui ont eu lieu bien avant, ces cas ne pouvaient pas faire l'objet d'une décision rétroactive. Nous nous sommes renseignés pour savoir combien il y avait eu de cas. Il y en a eu trois depuis le début de cette année et deux sont attendus d'ici à l'automne, selon les renseignements que nous avons pu prendre évidemment. Dans les trois cas qui ont déjà eu lieu, il y en a eu un tout récent à la fin mai, pour lequel des difficultés de santé ont contraint le papa à prendre dix jours de congé mais d'une manière complémentaire au fait qu'il soit devenu papa. Les deux autres cas ont eu lieu en janvier et en mars. Les personnes ont pris les trois jours auxquels ils avaient droit en fonction des dispositions réglementaires. Il est évident qu'on ne peut pas dans ces cas-là accorder l'effet rétroactif, raison pour laquelle nous comptons sur votre sagesse pour que nous n'ayons pas d'amendement à ce sujet. Soyez persuadés que nous proposerons dès l'approbation par le Département concerné son entrée en vigueur au 1^{er} juillet de cette année."

Pas d'autres observations. Adopté.

Article 3.

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 40 voix contre 3 et 6 abs-tentions, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo);
- le règlement du personnel du 10 mars 1998 (RPers);
- le message n° 44 du Conseil communal du 2 juin 2015,

Séance du 30 juin 2015

Modification du règlement
du personnel: Prolongement
du congé "paternité" -
message n° 44 (suite)

a r r ê t e:

Article premier

Le règlement du personnel du 10 mars 1998 est modifié comme suit:

Article 65 al. 2 let. c) et c bis)

c) naissance d'un enfant 10 jours

c bis) adoption d'un enfant 10 jours

Article 66 alinéa 4 (nouveau)

⁴ Le congé de naissance de 10 jours mentionné à l'article 65 alinéa 2 let. c ne s'ajoute pas au congé maternité.

Article 67

Le Conseil communal peut introduire un congé payé d'adoption d'une durée supérieure à celle prévue par l'article 65 al. 2 let. c bis), mais au maximum de huit semaines sur présentation d'une autorisation d'accueil d'un enfant.

Article 2

Le Conseil communal fixe la date de l'entrée en vigueur de la présente modification.

Article 3

Les présentes modifications sont sujettes à référendum conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Ainsi adopté par le Conseil général de la Ville de Fribourg, le 30 juin 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

La collaboratrice scientifique:

Lise-Marie GRADEN

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

Séance du 30 juin 2015

9. Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° ii (ancien postulat n° 132) de Mme Marine Jordan (PS), de MM. Pius Odermatt (PS), Jean-Jacques Métrailler (Indépendant) et Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de Mme Isabelle Teufel (DC/VL), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'exonération de taxe pour les activités de quartier sans but lucratif

La Présidente donne les précisions suivantes:

"Je rappelle à l'attention des membres du Conseil communal qu'ils ont la faculté, de par le règlement du Conseil général (art. 64 al. 2) de présenter leur réponse sous forme résumée. Si ce n'est pas une obligation, je les y incite néanmoins car nous les avons tous reçues au préalable et certainement déjà lues. De plus, cela participera à régler la durée de nos séances bien trop chronophages. Un tout grand merci d'avance.

Il semblerait qu'il y ait eu un flou. Il s'agit d'un rapport final sur proposition, cela veut dire que nous allons procéder à un vote à l'issue de ces discussions. Le vote consistera soit à soutenir la position du Conseil communal, à savoir ne pas modifier le règlement général de police pour prévoir cette exonération, d'une part, soit d'autre part à demander au Conseil communal de nous soumettre un projet de modification de ce règlement général de police. Nous allons donc devoir nous prononcer."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, donne lecture intégrale du rapport ci-après, nonobstant la possibilité évoquée par la Présidente d'en présenter un résumé dans la mesure où il s'agit d'une proposition qui fera l'objet d'une décision par le Conseil général:

"En séance du 30 juin 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal la proposition n° ii (ancien postulat n° 132) de Mme M. Jordan, de MM. P. Odermatt, J.-J. Métrailler et A. Sacerdoti et de Mme I. Teufel, ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'exonération de taxe pour les activités de quartier sans but lucratif.

A l'appui de cette proposition, il est argumenté qu'en ville de Fribourg, plusieurs associations de quartier organisent des activités, respectivement des fêtes de quartier durant l'année, sur une base volontaire, bénévole et non commerciale. En favorisant le développement de la qualité de vie dans leur quartier, ces associations participent à l'animation de la ville de manière positive. Les recettes réalisées lors de ces événements sont réinvesties dans d'autres activités, parfois déficitaires, en faveur des quartiers.

Or, l'application du règlement général de police impose actuellement à la Ville de facturer et d'encaisser des taxes et émoluments pour l'empiètement du domaine public.

Les signataires demandent de ce fait une adaptation du règlement précité, afin d'exonérer ce type de manifestations bénévoles, non-commerciales et associatives du paiement d'émoluments et de taxes communales. De l'avis des signataires, en agissant de la sorte, le Conseil communal manifesterait son attachement à la vie associative et à l'engagement bénévole en ville de Fribourg. Il reconnaîtrait que ce type de manifestations contribue au développement de la qualité de vie en ville.

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° ii (ancien postulat n° 132) de Mme Marine Jordan (PS), de MM. Pius Odermatt (PS), Jean-Jacques Métrailler (Indépendant) et Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de Mme Isabelle Teufel (DC/VL), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'exonération de taxe pour les activités de quartier sans but lucratif (suite)

Réponse du Conseil communal

Les modalités de mise à disposition du domaine public sont régies par le règlement général de police du 26 novembre 1990, en particulier ses articles 5, 12 et 23, qui stipulent:

Art. 5, alinéa 4: 'L'autorisation est soumise à un émolument, calculé en fonction de l'importance de l'affaire et du travail fourni par l'administration communale. L'émolument peut aller jusqu'à 500 francs par cas. Le Conseil communal en arrête le tarif dans cette limite'.

Art. 12, alinéa 1: 'Les manifestations publiques sont soumises à autorisation donnant lieu à émolument (art. 5)'.

Art. 23, alinéa 1: 'Tout usage du domaine public dépassant l'usage commun mais compatible avec un minimum d'usage commun constitue un usage accru (art. 19 de la loi sur le domaine public). Il est soumis à autorisation donnant lieu à émolument, conformément à l'article 31 de ladite loi et à l'article 5 du présent règlement'.

Les tarifs appliqués sont décidés par le Conseil communal et publiés sur le site Internet de la Commune. La dernière version est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Pour 2014, les différents frais et émoluments facturés aux associations de quartiers pour les autorisations qui leur ont été délivrées représentent une somme totale de 1'575 francs.

Cette somme est répartie comme suit:

<i>Emoluments (travail fourni par l'administration communale)</i>	<i>580 francs</i>
<i>Taxes d'empiètement (utilisation du domaine public)</i>	<i>360 francs</i>
<i>Préavis pour patente K (autorisation en cas de vente de boissons et de mets)</i>	<i>280 francs</i>
<i>Frais de fermeture de routes et dispositifs de circulation</i>	<i>355 francs</i>

A l'heure actuelle, les émoluments perçus auprès des associations de quartier pour les activités qu'elles organisent ne couvrent que partiellement le coût effectif des prestations et tâches que les employés communaux fournissent pour le traitement de ces demandes (contacts avec les organisateurs, éventuelles visions locales, rédaction des autorisations, diffusion de l'information, contrôles, etc.).

Dans le but de soulager les associations de quartier, la Police locale veille en effet déjà à pratiquer les tarifs d'empiètement ainsi que les modalités de calcul de ces derniers de la manière la plus avantageuse possible. C'est ainsi que, pour des stands de vente, ces derniers sont calculés au prix forfaitaire de 40 francs/jour au lieu de 10 francs/m², ce qui soulage d'autant la facture pour les associations.

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° ii (ancien postulat n° 132) de Mme Marine Jordan (PS), de MM. Pius Odermatt (PS), Jean-Jacques Métrailler (Indépendant) et Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de Mme Isabelle Teufel (DC/VL), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'exonération de taxe pour les activités de quartier sans but lucratif (suite)

En cas de vente de mets et de boissons, la délivrance d'une patente préfectorale (patente K) est nécessaire. Le préavis communal établi dans ce cadre est en général facturé 30 francs, alors que les tarifs prévoient une fourchette de 30 à 200 francs.

Les frais de fermeture de routes et de dispositifs de circulation couvrent pour leur part les frais effectifs liés aux réservations de places de parcs et/ou à la pose de signalisation routière, ainsi qu'à l'éventuelle élaboration de plans.

S'il est vrai que ces associations animent de manière originale et bénévole leur quartier, il ne faut pas perdre de vue que le travail qu'occasionnent certaines activités proposées est relativement important pour la commune et ses employés. Des fermetures de routes ou de ponts sont parfois demandées et nécessitent d'importants travaux administratifs, de mise en place par les ateliers des Neigles et de contrôles par la Police locale. A titre d'exemple, la fermeture d'une route peut nécessiter une analyse détaillée de la situation (impliquant éventuellement la conception, l'impression ou la mise à jour de plans), la mise en place de panneaux de réservation de places de parc ou de barrières de sécurité. Il peut également arriver, selon les endroits, qu'une coordination avec les TPF, la Police cantonale et/ou d'autres services d'urgence doive avoir lieu. Chaque réservation de places de parc nécessite quant à elle un contrôle préalable par la Police locale pour s'assurer de la disponibilité de l'espace.

Selon la nature de la manifestation et l'ampleur des prestations qu'elle nécessite, l'Edilité peut également facturer certaines prestations, comme la location de matériel (906 francs en 2014). Les règles applicables sont contenues dans une directive de 1999. Celle-ci permet toutefois de dispenser les manifestations organisées par les associations de quartier de certains frais. En effet, la main d'œuvre, le transport du matériel loué et les nettoyages des places sont gratuits pour ces associations. En 2014, ces dernières ont bénéficié de prestations communales gratuites pour un montant de 7'593,85 francs.

Au vu de ce qui précède, pour l'année 2014, la valeur totale des prestations communales fournies aux associations de quartier (taxes et émoluments de la Police locale + les prestations de la Voirie facturées + les prestations de la Voirie offertes) se monte à 10'074,85 francs. Compte tenu de la directive de 1999, ces prestations ne coûtent finalement que 2'481 francs aux associations de quartier, ce qui a pour conséquence que ces dernières ne supportent à l'heure actuelle qu'environ 25% des coûts réels.

Cette pratique constitue, à ce jour, le soutien de la Commune aux activités menées par les associations de quartier.

La proposition de modification du règlement général de police demandée, qui a pour but d'exonérer des taxes de police les activités des associations de quartier, comporte un risque d'inégalité de traitement. En effet, de très nombreuses associations et autres organisations qui, à

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° ii (ancien postulat n° 132) de Mme Marine Jordan (PS), de MM. Pius Odermatt (PS), Jean-Jacques Métrailler (Indépendant) et Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de Mme Isabelle Teufel (DC/VL), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'exonération de taxe pour les activités de quartier sans but lucratif (suite)

l'instar des associations de quartier, ne poursuivent aucun but lucratif, pourraient revendiquer un traitement similaire.

Afin d'en évaluer le risque, toutes les manifestations organisées en 2014 ont été réparties dans les catégories suivantes: sportives, culturelles, sociales, de quartier, commerciales, traditionnelles.

Montant total des frais facturés pour les manifestations (sans taxe sur les spectacles)

			En%
1	Sportive	4'850,00	4,6%
2	Culturelle	17'126,65	16,4%
3	Sociale	7'695,00	7,4%
4	Association de quartier	1'575,00	1,5%
5	Animation commerciale	63'127,00	60,5%
6	Stands commerciaux	1'930,00	1,8%
7	Traditionnelle	8'040,00	7,7%
	Total pour contrôle	SFr. 104 343,65	100%

Partant du principe qu'à l'exception des animations commerciales et stands commerciaux, qui entrent clairement dans la catégorie des manifestations à caractère lucratif, toutes les autres catégories de manifestations (38%) pourraient revendiquer le fait d'organiser des activités sans but lucratif. Le risque financier porte donc potentiellement sur une somme de 39'287 francs.

A noter, dans ce cadre, que le statut de manifestation 'sans but lucratif' est parfois difficile à déterminer. Il a également été constaté que des sociétés actives dans l'événementiel sont allées jusqu'à créer, le temps d'une manifestation, des statuts d'association sans but lucratif dans le seul but de pouvoir bénéficier du traitement plus favorable réservé à cette catégorie d'organisateur.

*Compte tenu du soutien déjà offert actuellement aux associations de quartier, de la volonté de maîtrise financière du Conseil communal ainsi que du risque de créer une inégalité de traitement vis-à-vis de toutes les autres manifestations pouvant revendiquer des activités sans but lucratif, le Conseil communal a décidé de vous proposer de **ne pas entrer en matière sur la proposition** d'introduire une exception, en faveur des associations de quartier, au régime de taxe prévu par le règlement général de police."*

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Je remercie le Conseiller communal d'avoir relu l'entièreté du rapport. Je pense que tout le monde avait saisi mais enfin pour ceux qui ne l'avaient pas lu... Je voudrais faire un peu d'historique. L'année dernière nous avons, à mon initiative, réuni toutes les associations de quartier, au nombre de 13. Nous avons envoyé au Conseil communal, signée par l'ensemble des présidents d'associations de quartier, la demande d'exonérer

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° ii (ancien postulat n° 132) de Mme Marine Jordan (PS), de MM. Pius Odermatt (PS), Jean-Jacques Métrailler (Indépendant) et Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de Mme Isabelle Teufel (DC/VL), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'exonération de taxe pour les activités de quartier sans but lucratif (suite)

toute association de quartier à but non lucratif des taxes dont elle fait l'objet. Soyons sérieux, on ne parle pas d'argent: 1'700 et quelques francs. Même si le risque est d'assimiler les autres associations et de devoir assurer une égalité de traitement, le risque est de 39'000 francs sur 233 millions de francs de charges à la ville. Cela représente 1,6 millième. Nous sommes en train de parler de mouches.

Par contre, le Conseil communal à la fois n'ayant pas répondu à notre lettre et ne voulant pas modifier le règlement n'est plus crédible par rapport à son soutien vis-à-vis des associations de quartier. Le temps que nous passons, l'animation que nous faisons pour cette ville, la mise en avant de notre ville, de nos quartiers, tout cela vaut bien plus que ces éléments chiffrés car ce n'est pas d'argent dont nous parlons aujourd'hui. Nous voulons un geste du Conseil communal pour montrer que quelles que soient les associations, même si elles sont sportives, même si le coût total est 39'000 francs, grand bien nous fasse, ça voudra dire que nos citoyens se mobilisent. Ils se mobilisent pour faire vivre notre ville. Aujourd'hui nous vivons un déficit de mise en avant de notre ville et de nos quartiers. Je suis désolé de le dire et seules les associations de quartier aujourd'hui vendent Fribourg. J'aimerais que le Conseil communal et que le Conseil général nous suivent dans la proposition que nous avons aujourd'hui de modification de ce règlement."

Mme Marine Jordan (PS) tient les propos suivants:

"Nous remercions de la réponse approfondie et complète du Conseil communal. Nous comprenons la volonté du Conseil communal de ne pas vouloir créer d'inégalités de traitement vis-à-vis d'autres manifestations possibles. Nous soulignons que, dans le cadre des différentes activités qui sont organisées au sein du quartier d'Alt - je parle de ce contexte parce que c'est celui que je connais -, nous avons créé d'excellents rapports entre les habitants du quartier et le Service de police lors de la mise sur pied de différentes activités. Je rappelle quand même que la vie d'une ville dépend de la vitalité de ses quartiers; la cohésion sociale se construit à cette échelle déjà; les habitants qui se sentent appartenir à un quartier sont en général des citoyens engagés. Nous encourageons donc vivement le Conseil communal à réfléchir sur une possible adaptation du règlement général de police, afin d'encourager les associations de quartier à continuer à s'investir sans compter pour la vie citoyenne des fribourgeois et des fribourgeoises."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, formule les commentaires suivants:

"Je me permets de rebondir brièvement sur les deux interventions. En effet, le Conseil communal est parfaitement conscient de la valeur du travail des associations de quartier. Il a d'ailleurs soutenu à de nombreuses reprises des manifestations importantes, notamment aussi en fournissant nous l'avons dit tout à l'heure des prestations essentiellement

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° ii (ancien postulat n° 132) de Mme Marine Jordan (PS), de MM. Pius Odermatt (PS), Jean-Jacques Métrailler (Indépendant) et Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de Mme Isabelle Teufel (DC/VL), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'exonération de taxe pour les activités de quartier sans but lucratif (suite)

aussi des prestations de la Direction de l'édilité et de la voirie. Je pense qu'il est important d'avoir conscience de l'ampleur du travail qui est fourni par ces employés communaux et qui souvent doivent le faire à côté de leurs tâches quotidiennes habituelles. Nous pensons que cette conscience n'est pas encore suffisamment développée et que parfois dans l'enthousiasme de développement d'une manifestation, on imagine que la commune a des moyens illimités pour apporter son soutien à tout moment et à chaque week-end aux associations de quartier. Cela dit, il est évident que nous encourageons ces manifestations. Il y en a eu plusieurs en 2014 et il y en aura aussi cette année. Ces manifestations contribuent largement à animer la ville. En revanche, nous n'irions pas aussi loin que M. A. Sacerdoti et dire que seules les associations de quartier aujourd'hui vendent la ville. Je crois que le Conseil communal et les autorités communales vendent très bien la ville. Nous pensons que nous sommes ici tout à fait en complémentarité avec les associations de quartier et que tout le monde fait de son mieux pour vendre la ville de Fribourg qui mérite d'être vendue ainsi."

Vote

Par 30 voix contre 9 et 11 abstentions, le Conseil général a décidé de donner suite à la proposition n° ii (ancien postulat n° 132) de Mme Marine Jordan (PS), de MM. Pius Odermatt (PS), Jean-Jacques Métrailler (Indépendant) et Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de Mme Isabelle Teufel (DC/VL), ainsi que de 30 cosignataires.

Le Conseil communal est appelé à présenter prochainement un projet de modification du règlement général de police correspondant aux attentes du Conseil général.

000

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 120 de M. Pascal Wicht (UDC) et de 19 cosignataires lui demandant que la fontaine "Hommage à Jo Siefert" de Jean Tinguely reste à l'air libre à un endroit accessible au public

En l'absence de son auteur, le traitement du rapport final au sujet du postulat n° 120 est reporté à une prochaine séance.

000

Séance du 30 juin 2015

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 125 de MM. Laurent Dietrich (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, tient les propos suivants:

"Je vais vous décevoir mais je n'ai pas eu le temps de rédiger un résumé, puisque c'est un travail supplémentaire que de faire un résumé d'un rapport final. Je vais donc donner lecture intégrale du rapport.

En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 125 de MM. L. Dietrich et C. Schenker, ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont.

Résumé du postulat

A l'heure où de nombreux projets d'aménagement sont en étude dans le secteur de la Gare et de la route des Arsenaux, il est important de décider maintenant déjà de la réalisation de voies de mobilité douce. Il s'agit notamment de réaffecter l'ancienne voie de chemin de fer entre la Gare et le fond de Pérolles en voie de mobilité douce, d'inclure ces voies dans les projets actuels et d'assurer un lien avec le site de blueFACTORY.

En effet, ce quartier sera l'un des plus innovants et modernes de la ville, bordé d'espaces verts, de quartiers d'habitations, d'écoles, d'espaces culturels et de locaux commerciaux. Il faut saisir cette chance unique, réunir tous les partenaires et réaliser des voies de mobilité douce agréables, axe indispensable en termes de sécurité, de mobilité et de loisirs.

Ce postulat demande au Conseil communal:

- *de décider de l'élaboration de ces voies de mobilité douce et de les mettre comme conditions aux différents projets en développement dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont;*
- *d'impliquer les différents partenaires pour la réalisation de ces voies;*
- *de réaliser les tracés de ces voies se trouvant sur les terrains de la Commune.*

Réponse du Conseil communal

Principes de planification

La planification du réseau de mobilité douce en général, y compris dans le secteur Gare-Arsenaux-Beaumont, se fait à trois niveaux:

- 1) *au niveau régional par l'intermédiaire du Projet d'Agglomération (PA2) et du Plan sectoriel Vélo élaboré par le Canton;*

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 125 de MM. Laurent Dietrich (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont (suite)

- 2) *au niveau local par l'intermédiaire du Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville et des éventuels Plans directeurs (PD) et études de secteur;*
- 3) *au niveau des parcelles et des bâtiments par l'intermédiaire des demandes de permis de construire et des éventuels Plans d'aménagement de détail (PAD).*

Planifications cantonale et régionale

La planification cantonale ne retient pas beaucoup d'éléments pour le centre-ville car elle concerne uniquement les routes cantonales et, plus spécifiquement, les liaisons entre les localités.

Au niveau régional, par contre, le PA2 comporte une planification détaillée pour le secteur concerné, avec les mesures suivantes:

- *'Fiche 20.1 Réalisation d'une voie verte sur les anciennes voies TPF entre la Gare et Péroilles': cette liaison structurante doit permettre une accessibilité 'mobilité douce' attractive et efficace à partir de la Gare de Fribourg aux différents projets urbains en cours dans le secteur (site Cardinal, PAD Boxal, PAD des Arsenaux, etc.), ainsi qu'offrir une alternative en site propre pour l'accès au secteur des Hautes Ecoles à l'extrémité du plateau de Péroilles.*
- *'Fiche 22.3 Aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est': la route de la Fonderie est un axe du réseau structurant urbain avec des charges de trafic non négligeables. Dans ce contexte, l'aménagement de bandes cyclables dans les deux sens de circulation est préconisé.*
- *'Fiche 41.6 Réaménagement du passage du Cardinal et des carrefours aux extrémités': l'enjeu de cette mesure réside principalement dans l'amélioration des aménagements de mobilité douce, en particulier pour les piétons pour qui les trottoirs sont trop étroits. Le passage doit assurer l'itinéraire de réseau structurant secondaire de mobilité douce de l'agglomération et, à ce titre, permettre une connexion avec la voie verte de mobilité douce sur l'ancienne voie industrielle ainsi que vers Cardinal et Boxal.*
- *'Fiche 42.1 Aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest': dans le cadre du projet d'assainissement du pont CFF, il est prévu de rehausser et d'élargir le gabarit de l'ouvrage de manière à pouvoir insérer un couloir bus et deux bandes cyclables.*

Le PA2 définit également un réseau de mobilité douce hiérarchisé pour l'ensemble des 10 communes. Ce réseau comprend notamment la TransAgglo, qui est l'une des principales voies structurantes et

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 125 de MM. Laurent Dietrich (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont (suite)

dont le tracé passe à l'Ouest des voies CFF, entre la Gare et le secteur Boxal.

Planification locale

Au niveau local, le projet de révision du PAL de la Ville reprend l'intégralité des principes du PA2. Il permet également d'affiner cette planification et de fixer plus précisément les buts à atteindre en matière de mobilité douce sur le territoire communal, en prévoyant:

- *d'améliorer la continuité du réseau de mobilité douce et d'augmenter sa densité et son maillage;*
- *de mettre en valeur les espaces publics, souvent peu fonctionnels pour la mobilité douce;*
- *de compléter les aménagements et les infrastructures spécifiques aux modes doux;*
- *d'améliorer le franchissement des barrières et des contraintes topographiques (routes principales, voies ferrées, Sarine);*
- *d'améliorer la perméabilité des parcelles à la mobilité douce;*
- *d'augmenter le nombre d'infrastructures de stationnement pour les cycles;*
- *de mieux coordonner les trois modes de transports pour permettre un rééquilibrage des parts modales par un report des usagers des transports individuels vers la mobilité douce et les transports publics.*

Le PAL est également composé d'un Plan directeur communal. Ce dernier définit entre autres la structure et la hiérarchie du réseau de mobilité douce en tenant compte des mesures prévues dans le PA2. Pour le secteur concerné, la Plan directeur communal mentionne notamment:

- *une nouvelle liaison de mobilité douce à travers les voies CFF entre l'Ancienne Gare et l'avenue du Midi, via le futur passage sous-voies. Cette liaison est en cours de planification et fait actuellement l'objet de discussions entre les différents intervenants, notamment la Ville et les CFF (division Infrastructure);*
- *Une nouvelle liaison de mobilité douce à travers les voies CFF entre les parcelles 'blueFACTORY' et 'Arsenaux'. Le principe de cette liaison a déjà été spécifié dans le cadre du PAD Arsenaux (côté Est des voies CFF) et sera également mentionné dans la planification liée à blueFACTORY (côté Ouest des voies CFF);*

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 125 de MM. Laurent Dietrich (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont (suite)

- *le tracé de la voie verte sur les anciennes voies industrielles, sur le côté Est des voies CFF. La première partie du tracé entre l'Ancienne Gare et le passage du Cardinal fait actuellement l'objet d'une étude par le bureau Ar-Ter et l'amorce de ce tronçon dans le secteur de l'Ancienne Gare a été récemment planifié dans le cadre du projet de la 'Tour de l'Esplanade'. La deuxième partie du tracé se fera sur les anciennes voies TPF. Il convient de rappeler que la réalisation d'un train-tram ou d'une structure analogue est envisageable à long terme sur ce tracé;*
- *le tracé de la TransAgglo, qui passe par la Gare et le côté Ouest des voies CFF, jusqu'au secteur Boxal;*
- *une connexion de qualité au niveau du passage du Cardinal/blueFACTORY. Cette connexion fait partie des mesures du PA2. Elle permettra également de relier la TransAgglo et l'ancienne voie industrielle;*
- *une perméabilité totale à la mobilité douce des parcelles concernées par les projets blueFACTORY, Arsenaux, Parc de la Fonderie, Beaumont Sud et Beaumont secteur 'Swisscom'.*

Planification des parcelles

Au niveau des parcelles et des bâtiments, les éléments de planification précités sont ou seront intégralement repris dans les préavis, permis de construire, plans et autres règlements de PAD. Les services techniques communaux sont chargés d'assurer cette coordination entre la planification et les projets de réalisation. Ce suivi se fait par l'intermédiaire d'une collaboration étroite entre les Services du génie civil, d'urbanisme et d'architecture et de la mobilité, ainsi que par une coordination avec les services cantonaux et l'Agglomération.

Conclusion

La planification de la mobilité douce dans le secteur Gare-Arsenaux-Beaumont fait d'ores et déjà l'objet d'une attention particulière à tous les niveaux. La planification précitée ayant un caractère liant pour les autorités (mesures du PA2, du plan directeur du PAL ainsi que des règlements et plans des PAD), il en découle donc, en quelque sorte, une garantie pour la réalisation de ces aménagements. Le calendrier de mise en œuvre de ces réalisations dépend toutefois en grande partie de l'avancement des projets auxquels celles-ci sont étroitement liées, tels que blueFACTORY, le PAD Arsenaux ou encore le PAD Ancienne Gare. D'ores et déjà de nombreux contacts ont lieu tant avec les TPF, les CFF, les promoteurs qu'avec les autres services concernés pour permettre la réalisation d'infrastructures de mobilité douce efficaces, performantes, sûres, continues et confortables."

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 125 de MM. Laurent Dietrich (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont (suite)

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime comme suit:

"J'improvise un peu mais je crois ne pas trahir mon collègue en nous disant relativement satisfaits. La réponse est riche, le catalogue est utile et très prometteur: il y a aura la TransAgglo le long de l'avenue du Midi, il y aura deux liaisons à travers les voies CFF à la hauteur de la tour de l'Esplanade et à la hauteur de blueFACTORY et il y aura une voie verte sur l'ancien tracé des chemins de fer que vise ce postulat. Donc, bravo, merci. Ce qui manque toutefois quelque peu c'est une concrétisation, c'est une planification et ce sont des délais. Nous voulons bien qu'ils dépendent évidemment des réalisations sur place mais à notre avis la Ville doit se montrer active pour que, quoi qu'il advienne des réalisations des différents PAD, de blueFACTORY etc., ces voies se réalisent rapidement comme il se doit. Donc, merci mais au travail!"

Le postulat n° 125 est ainsi liquidé.

Pause

La séance est interrompue pour une pause entre 20.54 heures et 21.05 heures.

ooo

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 129 de M. Claude Schenker (DC/VL) et de 39 cosignataires lui demandant d'obtenir la domiciliation de nouveaux contribuables

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 129 de M. C. Schenker et de 39 cosignataires lui demandant d'obtenir la domiciliation de nouveaux contribuables.

Réponse du Conseil communal

Thématique des domiciles fiscaux des habitants de la Ville de Fribourg

Cette thématique a déjà été abordée en date du 23 février 2015 dans le rapport du Conseil communal, faisant suite au postulat n° 106 déposé au Conseil général le 1^{er} octobre 2013 par MM. François Miche (PS) et Marc-David Henninger (PS) et transmis au Conseil communal le 24 février 2014 pour étude.

Personnes en résidence secondaire

- *Les résidents qui demandent un permis de séjour tout en gardant ailleurs (en Suisse) un domicile principal (domicile fiscal).*

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 129 de M. Claude Schenker (DC/VL) et de 39 cosignataires lui demandant d'obtenir la domiciliation de nouveaux contribuables (suite)

La Ville de Fribourg a, depuis de nombreuses années, procédé à divers contrôles sur les arrivées quotidiennes de nouveaux habitants (étudiants, travailleurs, chef d'entreprises, etc.) et l'inscription adéquate de ces derniers au registre fiscal.

Ces enquêtes ont été réalisées en 2002, en 2007 et tout dernièrement en 2012. Lors de la dernière investigation de 2012, plus de 300 questionnaires ont été envoyés de manière ciblée aux habitants de la ville de Fribourg bénéficiant du statut de 'domicile secondaire'.

Les différents critères de sélection ont été définis suite aux derniers jugements émis par les tribunaux cantonaux et fédéraux (âge, résident depuis plus de trois ans). A la réception des questionnaires retournés par les habitants, le Service des finances les a analysés et a donné un préavis à l'Etat de Fribourg sur une éventuelle imposition en Ville de Fribourg.

Durant le courant 2013, il a transmis au Service cantonal des contributions environ cinquante questionnaires où la Ville de Fribourg pouvait s'attendre à une éventuelle imposition fiscale sur son territoire.

Dans le courant 2014, l'Etat de Fribourg a pris différentes mesures structurelles d'économies, et plus particulièrement celle portant sur l'analyse des demandes de domiciliation émises par les communes du canton (principalement celles provenant de la Ville de Fribourg). Pour en assurer le traitement, le Canton a engagé du personnel juridique. A partir du deuxième semestre 2014, il a commencé à rendre des décisions concernant l'imposition des personnes en résidence secondaire en Ville de Fribourg. La Ville de Fribourg a reçu à ce jour environ une vingtaine de décisions pour une imposition à partir de l'année 2014.

Personnes avec fonction dirigeante

Ces dernières années, plusieurs personnes travaillant dans de grandes sociétés établies en Ville de Fribourg ont été partiellement imposées en Ville de Fribourg (TPF – OCN – Gottéron), malgré le fait qu'elles habitent en dehors de la Ville de Fribourg. Ces demandes ont été émises par le Service des finances et traitées par le Service cantonal des contributions qui a confirmé que, selon la pratique fiscale, ces dirigeants sont imposés à 50% sur leur lieu de travail.

Le Service des finances informe également que, pour les dirigeants habitant en Ville de Fribourg et travaillant dans une autre commune, une diminution de l'imposition en Ville peut également intervenir, selon le principe de réciprocité. Pour le moment, le Service n'a pas de retours chiffrés sur les montants que ça peut représenter.

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 129 de M. Claude Schenker (DC/VL) et de 39 cosignataires lui demandant d'obtenir la domiciliation de nouveaux contribuables (suite)

Réflexions pour la ville de Fribourg

Le Service des finances a, ces dernières années, entrepris plusieurs enquêtes de son propre chef pour augmenter le nombre de contribuables et ainsi améliorer les finances de la Ville. Au vu de l'évolution positive de toutes ces démarches, ainsi que de celles entreprises par le canton, la Ville de Fribourg entend rester attentive à l'évolution des résidences sur son territoire."

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Je ne peux pas être pleinement satisfait d'une telle réponse. C'est bien sommaire pour un dossier si complexe. On doit même reprendre la question pour comprendre de quoi il s'agit et même avec cela on n'apprend vraiment pas grand-chose dans la réponse. Pourquoi des enquêtes et pourquoi tous les cinq ans seulement? Pourquoi pas des contrôles plus serrés? Où sont passés les trente contribuables entre les conclusions de la Ville et celles du Canton? Quel est le montant de l'impôt qui est en jeu sur cette question? Même s'il n'y a pas de chiffres récents, comme on vient de l'entendre, quels ont été les résultats des précédentes enquêtes et démarches? Vous voyez, je reste sur ma faim. J'espère néanmoins que mon postulat aura le mérite de rappeler au Conseil communal le potentiel de rentrées fiscales supplémentaires qui existent et si ça n'a pas encore été le cas, je le refais ce soir: il y a des centaines de milliers de francs à gagner ici. Mais pour ce faire, la Ville doit mieux défendre sa souveraineté fiscale."

Le postulat n° 129 est ainsi liquidé.

000

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 133 de M. Hans Werhonig (UDC) et de 18 cosignataires lui demandant la coordination de la protection des œuvres d'art de la Ville de Fribourg

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après:

"En séance du 30 juin 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 133 de M. H. Werhonig et de 18 cosignataires lui demandant la coordination de la protection des œuvres d'art de la Ville de Fribourg.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal rappelle que la Collection d'œuvres d'art de la Ville de Fribourg, qui comporte 586 œuvres au 28 mai 2015, fait l'objet d'un inventaire systématique depuis plus de vingt ans. En 2005, cet inventaire a été transféré et complété dans l'application Museum+, celle-là même à laquelle M. H. Werhonig propose de recourir. Depuis une année,

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 133 de M. Hans Werhonig (UDC) et de 18 cosignataires lui demandant la coordination de la protection des œuvres d'art de la Ville de Fribourg (suite)

cette application est en cours de révision, de contrôle et de complément scientifique, grâce à la présence aux Archives de deux historiens d'art au bénéfice de contrats de droit privé, qui viennent d'ailleurs d'être prolongés. Dès les travaux terminés, une nouvelle exposition sera envisagée et planifiée, en fonction des possibilités et ressources disponibles. Deux expositions de ces œuvres d'art ont en effet déjà eu lieu en 1996 à la Bibliothèque de la Ville, en présence notamment de représentants du Musée d'art et d'histoire de Fribourg et du Musée national suisse de Zurich, ainsi que de quelques artistes. Thèmes de ces expositions: 'Fribourg vu par des artistes des années 1600 à nos jours' (du 3 mai au 31 juillet), et 'Vingt artistes fribourgeois à la découverte de la nature' (du 4 octobre au 13 décembre). Enfin, une exposition-hommage consacrée aux œuvres graphiques majeures de la Collection Jean Dubas est en cours actuellement, depuis le 27 mai au Musée Gutenberg, et ce jusqu'au 23 août 2015.

En outre, de nouvelles mesures ont été récemment prises par les Services concernés, pour l'établissement d'un nouvel inventaire concernant les œuvres d'art extérieures, propriétés de la Ville et exposées sur son domaine privé et public. Quant à la chapelle du CO du Belluard, revêtue de peintures murales de Roger Bohnenblust, elle vient de faire l'objet d'une étude scientifique et les mesures de conservation et de restauration nécessaires sont planifiées.

Enfin, le Conseil communal a récemment constitué une nouvelle Commission des œuvres d'art et du patrimoine, chargée d'examiner la suite à donner aux propositions parvenant régulièrement au Conseil communal de la part d'associations ou de privés désireux d'offrir une œuvre d'art à la Ville de Fribourg et de l'exposer sur le domaine public. Cette Commission est présidée par la Directrice du Service culturel et réunit les représentants des divers Services concernés par cette question. Le Musée d'art et d'histoire et le Service des biens culturels ont accepté d'y déléguer chacun un représentant.

En conclusion et compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal constate que les objectifs visés par le postulat n° 133 sont d'ores et déjà atteints et vont même être dépassés."

M. Hans Werhonig (UDC) remercie le Conseil communal de sa réponse:

" Mon désir était qu'un catalogue électronique unifié soit établi et mis sur l'Internet, pour que toutes les œuvres de la Ville deviennent accessibles à tous les citoyens.

Zusammenfassend stelle ich fest, dass das Postulat 133 in einer positiven Phase der Bearbeitung ist. Ich vermute, dass mit 'd'ores et déjà atteints' gemeint ist, dass noch einiges zu tun bleibt. Aber ich danke dem Gemeinderat, je remercie le Conseil communal et ses collaborateurs pour leur travail dans ce domaine qui est important pour la Ville."

Séance du 30 juin 2015

Le postulat n° 133 est ainsi liquidé.

ooo

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 134 de Mme Christa Mutter (Verts) et de 9 cosignataires lui demandant l'étude des coûts et de l'impact des mesures d'assainissement contre le bruit

En l'absence de son auteure, le traitement du rapport final au sujet du postulat n° 134 est reporté à une prochaine séance.

ooo

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 135 de MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Rainer Weibel (Verts) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 39 cosignataires, lui demandant de réaliser un Plan directeur pour le pavage

M. Jean Bourgknecht, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 30 juin 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 135 de MM. P.-O. Nobs, J.-P. Wolhauser, R. Weibel et P. Wicht, ainsi que de 39 cosignataires, lui demandant de réaliser un Plan directeur pour le pavage.

Réponse du Conseil communal

En date du 6 mars 2015, le Conseil communal a lancé un concours de projet et d'idées sur le périmètre du 'Bourg'. L'objectif du concours de projet est l'identification d'un projet dans l'objectif de la requalification à court terme des abords directs de la Cathédrale.

L'objectif du concours d'idées consiste en l'obtention de propositions pour la requalification des secteurs de la place de Notre-Dame, la place des Ormeaux, la rue du Pont-Muré, la place de l'Hôtel-de-Ville, la place Nova-Friburgo, la place du Petit-Paradis, la Grand-Rue, la place du Marché-aux-Poissons, la rue Pierre-Aeby et la rue de Morat lors de phases ultérieures.

Agissant dans ce contexte historique entièrement bâti, la thématique majeure des concours susmentionnés porte sur la qualité des espaces dont les composantes premières sont les revêtements de sol. Renseignés au sujet des études et travaux déjà réalisés dans ce domaine, les concurrents des concours susmentionnés ont pour tâches de proposer de

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 135 de MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Rainer Weibel (Verts) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 39 cosignataires, lui demandant de réaliser un Plan directeur pour le pavage (suite)

nouveaux aménagements dont les revêtements de sol et les méthodes de mise en œuvre y relatives. En fonction des projets, les propositions peuvent évidemment porter sur la réfection et l'assainissement de surfaces pavées existantes ou, dans le cas contraire, elles pourraient donner lieu à de nouvelles réalisations.

Le lancement de la procédure décrite ci-dessus a pour objectif d'initier un processus de requalification sur un des secteurs les plus représentatifs et emblématiques de la Ville de Fribourg, puis de l'étendre aux secteurs qui le joutent. Il y aura donc à l'avenir possibilité de reproduire des propositions d'aménagement identifiées dans le cadre des concours de projet et d'idées mentionnés ci-dessus ou de lancer des procédures spécifiques en fonction des secteurs concernés, étant précisé que le Plan directeur de la Ville historique fournit l'inventaire des secteurs qu'il y a lieu de traiter.

Echéancier, investissement et coûts d'entretien

Le Projet d'Agglomération de troisième génération est actuellement déjà en cours d'élaboration, reprenant et consolidant des mesures d'ores et déjà identifiées dans le plan d'agglomération 2^{ème} génération (PA2). La Ville de Fribourg a été attentive à lister les mesures ayant trait à tous les secteurs de la ville historique et à y associer les montants estimatifs y relatifs de même qu'un échéancier prévisionnel potentiel. Les priorités d'exécution doivent encore être arrêtées sur la base des premières propositions des Services de la Ville. Ces propositions seront analysées par les Services de l'Agglomération et le fonds fédéral des infrastructures sera sollicité.

Concernant les coûts d'entretien, le Service du génie civil, responsable de la mise en œuvre et de l'entretien du réseau des voiries communales, est attentif à prévoir les montants nécessaires au budget de fonctionnement. Concernant les hypothèses de subventionnement, les démarches seront lancées en fonction de l'état d'avancement des projets afin d'obtenir d'éventuels compléments d'investissement.

Inventaire

Concernant l'inventaire des surfaces encore pavées ou partiellement pavées demandé dans le postulat, il convient de rappeler que les informations y relatives sont disponibles à ce jour sur le Système d'information du territoire de la Commune de Fribourg (ci-après: Sitecof) géré par le secteur du cadastre. Il s'agit de données qui ont notamment été rassemblées dans le cadre du projet de recherche 'Restauration, Reconstruction, Innovation' (RRI) dirigé par une équipe de l'école d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, en partenariat avec la Ville de Fribourg. La prise en charge du coût de cette étude avait été assurée par un fonds mis à disposition par l'Office fédéral de la culture et géré par le Service cantonal des biens culturels.

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 135 de MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Rainer Weibel (Verts) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 39 cosignataires, lui demandant de réaliser un Plan directeur pour le pavage (suite)

Dans le cadre de ce projet, une étude de cas avait mené à une application pratique dans le cadre de la réfection et de l'assainissement de la rue de la Grand-Fontaine.

Les relevés effectués dans le cadre de l'étude susmentionnée représentent une masse d'informations considérable concernant l'inventaire des surfaces de pavage historique en Ville de Fribourg. Il importe toutefois de noter qu'il s'agissait d'un projet de recherche, non pas d'un inventaire. Un complément d'information visant à établir un inventaire exhaustif est donc envisageable moyennant un investissement financier encore à définir.

Sur la base de ce qui précède, il apparaît que, s'il n'existe pas de Plan directeur du pavage à proprement parler, en se référant

- *à la planification temporelle et financière élaborée dans le cadre du projet d'Agglomération,*
- *au plan d'investissement pluriannuel communal,*
- *aux budgets de fonctionnement communaux,*
- *à la coordination entre les Services communaux,*

toutes les informations relatives

- *à l'échéancier prévisionnel,*
- *à la priorisation des sites susceptibles d'être pris en compte, et*
- *à la prise en charge des coûts,*

existent de façon à envisager des interventions impliquant la réfection ou la réalisation de nouvelles surfaces en pavés sur le territoire communal, étant toutefois rappelé que toute concrétisation dépend avant tout des décisions politiques et des validations des crédits y relatives ainsi que de l'étroite collaboration avec le Service des biens culturels."

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) prend la parole en ces termes:

"En fait, je suis en réalité peu satisfait. Cette réponse, pour nous postulants, ressemble plus à un vrai fourre-tout, soit l'inverse de ce que nous demandons dans notre postulat. Nous demandions, je le rappelle, un Plan directeur bien cadré, bien quadrillé à l'image d'une surface pavée où chaque pièce est minutieusement mise à sa place. Dans cette réponse, la vue d'ensemble fait partiellement défaut. Quid de visions financières? Quid de la hiérarchisation des priorités? Concernant l'entretien, je cite la réponse du Conseil communal, 'concernant les coûts d'entretien, le Service de génie civil, responsable de la mise en œuvre et de l'entretien du réseau des voiries communales est attentif à prévoir les montants nécessaires au budget de fonctionnement.' Contrairement à de l'entretien, on a plutôt l'impression d'avoir affaire à l'effet Picsou. Je m'explique. Des petits sous mis au budget de fonctionnement

Séance du 30 juin 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 135 de MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Rainer Weibel (Verts) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 39 cosignataires, lui demandant de réaliser un Plan directeur pour le pavage (suite)

semblent plutôt être couvés que transformés en pavés sonnants et 'anti-trébuchants' cette fois. Il suffit de se promener en Vieille-Ville de Fribourg, en particulier dans le quartier de l'Auge, pour s'en rendre compte.

Enfin, pas de concept de recyclage, ce qui est bien dommage au vu des surfaces pavées que nous pourrions récupérer et dont les pavés seraient nécessaires à l'entretien et à la restauration des surfaces inscrites à l'inventaire des voies historiques. Je finirai par cette phrase: un Plan directeur est évolutif. On pourrait tout à fait le commencer et progressivement l'amender."

Le postulat n° 135 est ainsi liquidé.

ooo

16. Décision quant à la transmission des postulats

- n° 163 de M. Daniel Gander (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier le stationnement, les taxes de parcage et les vignettes en ville de Fribourg

En l'absence de l'auteur, la décision quant à la transmission du postulat n° 163 est reportée à une prochaine séance.

- n° 164 de M. Pascal Wicht (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité du parcage gratuit durant le premier quart d'heure dans certains quartiers de la ville de manière à favoriser l'accès aux petits commerces

En l'absence de l'auteur, la décision quant à la transmission du postulat n° 164 est reportée à une prochaine séance.

- n° 165 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de renoncer à taxer les places de parc du lundi au samedi de 12.00 à 14.00 heures

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, précise que le Conseil communal sur le fond n'est pas favorable à cette mesure mais qu'il ne s'oppose pas à la transmission du postulat pour étude.

M. Bernard Dupré (UDC) présente les arguments suivants:

"Les détenteurs de véhicules automobiles sont déjà soumis à de multiples taxes, impôts et redevances. Pour la majorité de ces automobilistes, l'augmentation drastique des taxes de parcage en ville est devenue la goutte qui fait déborder le vase. Ils préfèrent dans la mesure du possible, se rendre dans les communes avoisinantes pour leur pause de midi et par la même occasion, y faire leurs emplettes. Ceci a pour effet une

Séance du 30 juin 2015

Décision quant à la
transmission des postulats
(suite)

baisse de fréquentation des commerces de la ville tout comme un encombrement inutile des axes reliant la ville aux communes avoisinantes, principalement aux heures de pointes.

En raison de ce qui précède, le groupe UDC demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de renoncer à taxer les places de parc du lundi au samedi entre 12.00 et 14.00 heures. L'attractivité de la ville y gagnerait en importance. N'oublions pas non plus que parmi ces automobilistes il y a surtout des personnes actives qui participent grandement à la vie sociale, culturelle et économique de notre cité."

M. Elias Moussa (PS) tient les propos ci-après:

"Avec beaucoup d'intérêt, j'ai appris en lisant ce matin 'La Liberté' que le groupe ou le parti UDC - je ne sais pas exactement - a déposé une pétition munie de 500 signatures. Bravo. Cela étant, en lisant l'article, il semblerait que cette pétition, que je n'ai personnellement pas lue, porte exactement sur les mêmes thèmes que les trois postulats 163 et 164, qu'on n'a pas pu traiter aujourd'hui, et le 165 en cours de traitement. Doit-on comprendre que le groupe UDC fuit le débat politique au sein de notre Conseil concernant ces sujets? Pourquoi alors nous faire perdre du temps en nous soumettant ces trois postulats pour examen? Ou est-ce que le groupe UDC souhaite faire travailler l'administration communale qui doit consacrer son temps tant au traitement de la pétition que des trois postulats? Même si bien évidemment ce procédé fait partie du droit le plus strict du groupe UDC, j'ose tout de même espérer qu'il ne fasse pas école et qu'en tant que groupe, en tant que parti, on se mette d'accord sur la manière dont on souhaite porter le débat sur la place publique.

Sur le fond, il va sans dire que le groupe socialiste s'oppose à la transmission de ce postulat qui dénote d'une politique de stationnement d'un autre temps. D'ailleurs, en cette belle journée d'été, allez demander aux restaurateurs disposant par exemple d'une terrasse, s'ils préfèrent une terrasse encadrée par des voitures qui cherchent une place de parc ou une terrasse qui invite des piétons à y rester, à consommer et à profiter du temps."

Vote

Le Conseil général refuse, par 26 voix contre 24 voix, la transmission au Conseil communal du postulat n° 165 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 6 cosignataires.

Le postulat n°165 est ainsi rayé du rôle.

- n° 166 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 13 cosignataires demandant au Conseil communal un état des lieux et une vision future du développement durable et de ses actions

Séance du 30 juin 2015

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

En l'absence de l'auteur, la décision quant à la transmission du postulat n° 166 est reportée à une prochaine séance.

- n° 167 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal un rapport et un concept de collecte et de recyclage des déchets à inscrire au Plan d'aménagement local

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare que le Conseil communal accepte la transmission du postulat n°167 pour étude.

M. Christoph Allenspach (PS) présente les arguments suivants:

"Le règlement concernant la gestion des déchets en son article 2 dit que la Commune 'encourage toute mesure de réduction et de recyclage des déchets'. Vu cet objectif, il est quand même assez étonnant pour ne pas dire irritant de constater que la Voirie a fermé certains points de récolte, de collecte pour certaines sortes de plastiques. On sait bien sûr que, dans le passé il y avait certains problèmes et notamment des problèmes de recyclage mais, malgré cela, la Commune a le devoir de recycler là où c'est possible. En ce moment, les solutions existent et le fait d'avoir renoncé à collecter des plastiques sur certains points de récolte n'est pas très compréhensible.

En ce qui concerne le recyclage des déchets organiques, qui est également visé par ce postulat, avec un peu de bonne volonté il y aurait pas mal de solutions à mettre à disposition. Je rappelle que le Conseil général avait ajouté, il y a cinq ans, au règlement concernant la gestion des déchets, à son article 10, l'alinéa 3, qui dit que 'Elle (la Commune) organise la collecte systématique des déchets compostables'. L'alinéa 4 précise que 'Les déchets organiques collectés sont, dans la mesure du possible, traités dans une usine de fermentation et de production de biogaz'. Ce dernier alinéa est depuis longtemps en vigueur mais depuis cinq ans, il ne se passe rien. Je demande donc tout simplement que le Conseil communal reprenne encore les questions qui se posent pour étude et réfléchisse à l'éventualité d'inscrire un chapitre dans le Plan d'aménagement local – un tel chapitre figure par ailleurs aussi dans le Plan directeur cantonal - pour vraiment apporter des traces de solutions et des stratégies pour l'avenir. Dans ce sens, je vous prie de soutenir la transmission."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 167 de M. Christoph Allenspach et de 16 cosignataires.

Séance du 30 juin 2015

- n° 168 de M. François Miche (PS) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur le doublement des effectifs (stagiaires) du Chantier écologique

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Institutions et des Assurances sociales, précise que le Conseil communal accepte la transmission pour étude de ce postulat.

M. François Miche (PS) présente l'argumentaire ci-après:

"En me rendant en ces lieux, j'ai toujours à faire face à une situation un peu gênante. Je m'explique: oui, gênante, parce que je remarque qu'il y a plusieurs personnes qui n'ont pas eu cette chance et qui font partie de la même promotion universitaire que moi et qui commencent malheureusement à zoner du côté de la Gare. Simplement parce que ces personnes ne trouvent pas d'emploi. On a beau 'faire l'Uni', on ne trouve pas directement des emplois. Ces personnes ont en fait besoin de trouver un petit boulot qui leur permette de s'accrocher au wagon et de pouvoir avancer dans leur vie. Par rapport à l'objet de ce soir, à savoir le Chantier écologique 'étude sur le doublement des effectifs', je m'étais dit: 'A quoi bon un développement écrit? Car quelquefois un développement écrit, ça cache en fait ce que les tripes ou les sentiments pourraient dire.' Je m'étais dit que j'avais aussi une sorte de devoir moral quand je passe des fois devant la Gare et aussi les soirs quand je viens vous dire bonsoir, je me dis pourquoi oublier ces gens, ces petits gens. Je fais partie de ces quatre privilégiés de ma promotion qui s'en sont sortis mais je pense aussi aux autres. Au niveau de la Commune il y a un programme qui marche: celui du Chantier écologique. Il porte mal son nom, à savoir qu'il s'agit d'un programme de réinsertion sociale qui demande à des personnes en recherche d'emploi de faire partie ou d'entamer un premier petit travail qui peut consister en de menus travaux d'intérêt général. Par rapport à l'objet de ce soir, ce que je voulais vous demander, c'est d'obtenir votre suffrage pour demander d'étudier s'il était possible ne serait-ce que de doubler les effectifs des stagiaires. Il est bien évident que je n'aurais jamais pu marcher, voire rogner, sur les compétences du Conseil communal en demandant à ce qu'on double l'effectif du personnel encadrant. On est bien d'accord que ça fait partie des prérogatives du Conseil communal. C'est pour ça que je m'étais dit le mieux ce serait peut-être aussi de regarder et de voir si on ne peut pas doubler ou augmenter l'effectif des stagiaires."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 168 de M. François Miche et de 17 cosignataires.

Séance du 30 juin 2015

17. Réponse aux questions

- n° 186 de M. Martin Kuhn (PS) relative au règlement de crèches

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, donne la réponse suivante:

"C'était lors de la séance du Conseil général du 31 mars 2015 que M. M. Kuhn avait posé quelques questions concernant le règlement des crèches. La première question était la suivante:

- *Est-ce qu'un nouveau règlement pour l'inscription d'enfant en crèche est en cours d'établissement et à quelle date son entrée en vigueur est-elle prévue?*

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les structures d'accueil du 1^{er} janvier 2012, la Commune se doit d'adapter et de modifier son propre règlement. Par conséquent, un nouveau règlement communal est bel et bien en cours d'élaboration depuis quelque temps déjà, l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement est normalement prévue pour le 1^{er} semestre 2016.

- *Est-ce que ce règlement limitera l'inscription en crèche pour certains parents (étudiants, chômeurs, un des parents sans activité, demandeur d'asile, familles en situation de conflit) et à quel point?*

Dans la mesure où le taux d'occupation des crèches de la ville est proche du 100%, il paraît évident que certains critères de priorité doivent être appliqués pour l'octroi d'une place d'accueil. Parmi les priorités les plus évidentes, l'accès aux familles monoparentales semble incontournable. Pour le reste, le Service des IAES proposera un certain nombre de critères de priorité. Cette liste sera ensuite examinée par le Service juridique pour approbation et sera également transmise auprès de la fédération des crèches et garderie fribourgeoise pour examen et avis. Comme vous pouvez le constater, la consultation sera complète avant son passage au Conseil communal.

- *Ce règlement sera-t-il soumis au Conseil général pour approbation?*

Comme tout règlement communal de portée générale, celui-ci devra obligatoirement être soumis au Conseil général pour validation, sans oublier auparavant son passage auprès du Service cantonal des communes pour approbation."

M. Martin Kuhn (PS) se déclare satisfait de la réponse.

Séance du 30 juin 2015

- n° 192 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'instauration d'une zone "20 km/heure" et à la suppression des passages piétons à la route de Beaumont

En l'absence de l'auteur, la réponse à la question n° 192 est reportée à une prochaine séance.

- n° 194 de M. Bernhard Altermatt (DC/VL) relative à la "Journée fribourgeoise du bilinguisme"

La Présidente fait la déclaration ci-après:

" M. B. Altermatt s'est excusé ce soir. Il souhaite malgré tout que sa question reçoive une réponse lors de cette séance pour la simple et bonne raison que, lors de la prochaine séance, la Journée du bilinguisme aura déjà eu lieu. Pour la bonne forme, je relève que M. Marc Bugnon a repris cette question."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond comme suit:

"Effectivement, une Journée du bilinguisme est organisée le 26 septembre 2015. Il aurait été insensé d'y apporter une réponse après que cette séance ait eu lieu. L'organisation de la Journée du bilinguisme telle qu'elle a été décrite dans sa question par M. B. Altermatt est dans les mains de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Renseignements pris auprès d'elle, un site Internet 'bilinguisme à l'Etat' sera installé au début juillet. Il est prévu dans ce site Internet les éléments suivants:

- *Un portail pointant vers les associations, services, entités actives dans le domaine du bilinguisme de quelque manière que ce soit. Il serait par exemple tout à fait possible de prévoir un lien avec le site de la Ville de Fribourg; ce qui sera évidemment fait.*
- *Un agenda répertoriant toutes les activités organisées en lien avec le bilinguisme non seulement au cours de la Journée du 26 septembre mais aussi bien sûr tout au long de l'année.*
- *Un concours d'idées et de projets réalisé pour promouvoir le bilinguisme: candidature en ligne, puis vote du public. Le concours sera ouvert à toutes et à tous, y compris aux associations, services, entreprises et communes.*

Séance du 30 juin 2015

Réponse aux questions
(suite)

Il est également prévu l'organisation d'une soirée-débat festive sur la question du bilinguisme. A l'heure actuelle des renseignements que nous avons reçus, la date retenue est le 24 septembre. Pour le moment, je n'ai aucun détail complémentaire mais les choses devaient être précisées d'ici à juillet. Cette soirée sera sans doute organisée en collaboration avec le HFR. Il est également prévu qu'une participation au rendez-vous bilingue du Forum des langues, forum dont M. B. Altermatt est également membre, le 26 septembre 2015 en ville de Fribourg, un spectacle 'Röschtigraben' du théâtre des Osses, partie officielle et remise des prix du concours.

Dans ce contexte-là, cette organisation étant entièrement cantonale, ce site Internet étant également ouvert à toutes les institutions et associations concernées, il a été prévu par l'administration de recenser tout ce qui était prévu ou en vigueur déjà à l'heure actuelle auprès de l'ensemble des services quels qu'ils soient. Dans ce contexte, une enquête est en train d'être réalisée auprès de l'ensemble de nos services pour qu'on puisse véritablement se coordonner avec les entreprises menée par la DIAF. En revanche, à l'heure actuelle, les ressources humaines et financières à disposition ne nous permettent pas d'envisager une action particulière lors des manifestations qui seront effectuées le 26 septembre, participation active mais pas de participation à part."

(L'intervention de M. Marc Bugnon n'ayant pas été enregistrée, elle ne peut donc être retranscrite.)

Ndlr: M. M. Bugnon émet des doutes sur le degré de satisfaction que procurerait cette réponse auprès de son précédent auteur, M. B. Altermatt.

ooo

18. Divers

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 172 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Elias Moussa (PS) et de 18 cosignataires demandant au Conseil communal un rapport concernant la création d'un fonds pour le financement de la politique foncière communale

M. Christoph Allenspach (PS) présente le postulat ci-après:

"La Ville de Fribourg ne possède pas beaucoup de terrains constructibles ou de bâtiments sur son territoire. Depuis une centaine d'années, pratiquement toutes les grandes villes suisses ont mené une politique foncière visant l'achat de terrains et la construction d'ensembles d'habitations par elles-mêmes ou par des coopératives d'habitation. La

Séance du 30 juin 2015

Divers (suite)

Ville de Fribourg ne dispose de pratiquement aucun terrain disponible pour la construction de logements ou d'édifices publics et elle n'en a quasiment pas achetés. Les deux exceptions sont les ensembles du Torry et de Semi-ramis datant des années 1990, suite à une initiative communale acceptée par le Conseil général. La Ville a, au contraire, offert à l'Etat différents grands terrains comme celui pour la construction de l'Hôpital cantonal (à Villars-sur-Glâne) et la zone des casernes. La Bourgeoisie de Fribourg ne dispose pas non plus de beaucoup de réserve en terrains constructibles.

Aujourd'hui, la marge de manœuvre de la Commune en matière d'aménagement et d'urbanisme est très restreinte. Par exemple, elle ne pourra pas fortement influencer la réaffectation de la Caserne de la Poya, zone très importante pour le développement futur, et elle ne peut pas intervenir sur le marché du logement où les loyers renchérissent depuis des années.

L'objectif du postulat est d'initier une réflexion plus profonde sur la politique foncière communale ainsi que sur la création de fonds permettant d'intervenir de manière flexible sur le marché foncier et immobilier. Le but d'un fonds en la matière devrait être l'achat de terrains et de bâtiments pour valoriser la construction d'habitations et d'infrastructures communales. Une possibilité serait donc la revitalisation de la Fondation de la Ville en faveur du logement dont le mandat serait à modifier. Une source de revenus pourrait être les plus-values résultant de mesures d'aménagement telles que la réaffectation et la densification de zones."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 173 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Elias Moussa (PS) et de 15 cosignataires demandant au Conseil communal un Plan directeur du réaménagement des places, parcs et espaces récréatifs de la Ville de Fribourg

M. Christoph Allenspach (PS) présente le postulat ci-après:

"Le postulat demande au Conseil communal de soumettre au Conseil général un Plan directeur du réaménagement des places, parcs et espaces récréatifs de la Ville de Fribourg. Le Conseil communal a inscrit dans son plan financier un nombre important de projets en la matière. Au stade actuel, il est de plus en plus difficile de comprendre l'ensemble des démarches, le calendrier, ainsi que le financement nécessaire étendu sur plusieurs années.

L'exemple-type de ce Plan directeur serait le Plan directeur des écoles. Depuis son élaboration, il a fait l'objet de quelques adaptations et permet de garder une vue d'ensemble. Il a également servi à fixer un calendrier des planifications et des réalisations. Un Plan directeur concernant les espaces publics devrait faciliter le travail du Conseil communal et

Séance du 30 juin 2015

du Conseil général et permettrait notamment d'informer l'ensemble de la population, qui est en général peu informée."

PROVISOIRE

Séance du 30 juin 2015

Divers (suite)

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVELLE QUESTION

- n° 202 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative au pont de Zaehringen, aux filets de protection et aux mesures de prévention des suicides

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) s'exprime comme suit:

"Lors de la séance du 23 février 2015, le Conseil communal a répondu à la question relative à des filets de protection contre le suicide sur le pont de Zaehringen et à la question relative à des mesures de prévention des suicides sur le pont de Zaehringen comme suit:

'Le Conseil communal a mandaté un ingénieur spécialisé en sécurité dans la problématique des suicides sur les ponts. Ce dernier doit, après analyses, déterminer quelles sont les meilleures mesures à prendre en fonction de la situation. Le résultat de cette étude est attendu pour la fin du mois de mai 2015'

D'où ma question: le Conseil communal connaît-il déjà le résultat de cette étude et le cas échéant, quelles mesures concrètes sont prévues pour protéger les habitants du quartier de l'Auge, par exemple?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne les explications suivantes:

"En fait, dans la réponse que je vous avais donnée, je vous avais dit qu'il y avait deux études qui avaient été commandées par rapport au pont de Zaehringen: l'une concernant l'état sanitaire du pont, qu'on vient de reprendre du Canton, et l'autre concernant des mesures relatives à la problématique des suicides. Je vous avais dit que, pour les deux, il y aurait en principe des réponses à la fin mai. Or, à ce jour, on n'a reçu qu'une des études, la première, concernant l'état du pont. On n'a pas encore reçu les résultats de la deuxième qu'on attend. Evidemment, on suivra le dossier comme on vous l'avait promis."

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) se déclare satisfaite, "pour le moment".

NDLR: Pour des raisons de logique des interventions et conserver le caractère unique et continu de la séance du Conseil général, le Secrétariat rapporte les propos de M. M. Kuhn tenus ce jour dans le procès-verbal du 29 juin 2015, à la suite de l'intervention de Mme A. de Weck, sous point 18.

Séance du 30 juin 2015

Divers (suite)

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente clôt la séance à 21.41 heures:

"Cela se fête vraiment! Venez au Gothard!"

Fribourg, le 20 juillet 2015

NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente

La collaboratrice scientifique:

Lise-Marie GRADEN

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

PROVISoire